SUIVI SUR LA FRANCHISE
POUR DESSERVIR LES TERRITOIRES DES RÉGIONS
DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE[1]

Suivi *a posteriori*

Il n'y a eu aucun développement cette année dans le dossier concernant le prolongement du réseau gazier de Gaz Métro qui permettrait de desservir les régions du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie.

Pour ce qui est de la Côte-Nord, un statut complet des études et travaux préparatoires est présenté à la pièce Gaz Métro-27, Document 1 du présent dossier.

[1] Avis A-99-01 émis le 16 juillet 1999 par la Régie de l'énergie au gouvernement du Québec. Adoption du décret 1264-99 par le gouvernement du Québec le 17 novembre 1999.